

**RAPPORT DE LA COMMISSION**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Un label Vaudois : une valeur ajoutée à la production agricole de notre Canton**

**1. PRÉAMBULE**

La commission nommée pour étudier ce postulat s'est réunie le vendredi après-midi 3 février 2017 à la Salle de conférences 300 du DECS, Rue Caroline 11, à Lausanne, de 14h00 à 15h15.

Elle était composée de Mesdames les députées Claire Attinger Doepper, Laurence Cretegnny, Sabine Glauser ainsi que de Messieurs les députés José Durussel, Philippe Randin ainsi que du soussigné, confirmé dans le rôle de président-rapporteur.

Monsieur le Conseiller d'État Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie et du sport (DECS) était également présent à cette séance ainsi que M. Frédéric Brand, Chef du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI).

La prise des notes durant la séance a été assurée par M. Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), que nous remercions pour l'excellence des notes de séance.

**2. POSITION DE LA POSTULANTE**

La postulante s'occupe de restauration collective, notamment pour les écoliers de la ville de Lausanne. Son postulat demande au canton comment il pense renforcer le soutien aux agriculteurs vaudois. Si la question de la proximité est importante, elle n'est pas toujours gage de qualité. En ce sens, plusieurs cas médiatiques ont été dénoncés dont celui des porcheries vaudoises. Un effort particulier pourrait être porté sur l'ensemble de la production agricole vaudoise, au travers notamment de la mise en place d'un label "Vaud +", couplée à une réflexion sur son contenu devant allier la qualité et la proximité.

**3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le Chef du Département fait remarquer que le postulat Urfer, traitant d'une problématique identique<sup>1</sup>, a été récemment examiné par une autre commission; il regrette que ces deux postulats ne l'aient pas été en même temps. Le postulat Attinger Doepper demande la mise en place d'un label bénéficiant aux produits agricoles vaudois. Le département travaille déjà sur la concrétisation de cette idée où une personne, qui a mis en place un tel label "Valais-Wallis Promotion" avec le Cervin pour logo, est venue partager son expérience. Dans le canton du Valais, ce label a été ouvert à des services et des entreprises. Le DECS est convaincu qu'un label "VAUD +" serait bénéfique à l'ensemble des acteurs économiques. Toutefois deux questions se posent aujourd'hui :

- faut-il le réserver aux seuls produits agricoles?
- faut-il l'ouvrir, au contraire, aux autres acteurs économiques, l'hôtellerie par exemple, qui font aussi la promotion du canton?

---

<sup>1</sup> (16\_POS\_202) Postulat Pierre-Alain Urfer et consorts - Une identité commune forte pour les produits du terroir vaudois.

Le département souhaite une marque protégée juridiquement avec l'élaboration d'un cahier des charges spécifique pour chaque produit souhaitant bénéficier de ce label. Le renvoi de ce postulat ne pose aucun problème, car cela encourage l'action du département en la matière.

#### 4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Une commissaire avoue ne pas être favorable à ce postulat et explique pourquoi : il y a déjà de très nombreux labels pour les producteurs. Elle voit une légère différence entre les postulats Urfer et Attinger Doepper au niveau de la question 2 du 1<sup>er</sup> postulat susmentionné avec lequel elle pourrait être d'accord, *"soit de fédérer les marques et concepts existants dans le canton sous une même bannière et gagner en notoriété"*. Actuellement, il est relevé un problème de communication au niveau de tous ces labels existants. Il faut cesser de penser à la place des producteurs en les laissant travailler. Il faut savoir que chaque fois qu'une marque ou un label est repris par le producteur, il doit payer, contribuant ainsi à augmenter ses coûts. Elle entrerait en matière pour fédérer tous ces labels dans l'optique de permettre une plus-value dans la revente des produits du producteur. De plus, un nouveau label ne permettrait pas d'empêcher la tricherie de "certains moutons noirs" de l'agriculture. La réalité est que les producteurs utilisent de moins en moins un logo, sauf lors de la revente de produits dans un point de vente extérieur.

Un commissaire émet aussi quelques réserves sur ce postulat. Chez Gastrovaud, il a pu observer bon nombre de labels au niveau du terroir. S'il n'y avait plus qu'un seul label, cela ne serait pas accepté par les différents producteurs vaudois. Dans une grande surface, des consommateurs sont troublés par le label "Ma région", car des produits français, comme la viande et les œufs, sont proposés sous ce label. Le canton de Vaud est très découpé et moins isolé que le canton du Valais par exemple. Certes, ce postulat découle d'une très bonne intention, mais une phrase lui pose problème : *"Revenir à un approvisionnement local, c'est aussi : (...) - Faire travailler les producteurs locaux"*. Ceux-ci travaillent déjà beaucoup sans compter leurs heures. En conclusion, il ne soutiendra pas ce postulat en l'état actuel des choses, car il ne veut pas d'un label supplémentaire.

Un commissaire entend certaines réticences exprimées par les représentants du monde agricole. Il y a lieu de soutenir la politique du canton pour trouver une solution dans la mise en place d'un label "Vaud+". En tant que président d'un parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut qui relate ses vingt ans de produits authentiques de la région, ils ont été des précurseurs au niveau cantonal, la raison étant de donner une visibilité à cette région. Cela dénote un intérêt pour ce genre de démarche où des encouragements sont nécessaires, et pas seulement par le monde agricole, et ceci dans le but d'offrir des produits de qualité. Dans le cadre du parc, des labels ont été mis en place, afin de sortir strictement de la région et ainsi présenter des produits (l'exemple de la vente de mélanges de fondues à des distributeurs). Il sait que le département est partisan de mettre en place une marque avec une forte visibilité sans, toutefois, perdre l'identité vaudoise. Il soutiendra ce postulat.

Une commissaire déclare que son époux est transformateur de produits de la ferme familiale. Par rapport à ce postulat, celui-ci exprime le besoin de qualité et de liens. S'il devait y avoir un label vaudois, ça serait la Loi sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr) qui devrait intervenir, et non pas un cahier des charges spécifique. Il existe déjà de nombreux labels entraînant des charges supplémentaires pour les producteurs devant vendre des produits pas chers. Elle se demande si plutôt que de proposer un label, il ne faudrait pas songer plutôt à un portail permettant de présenter les différents producteurs vaudois. L'idée serait de mettre en place une carte du canton de Vaud où des points de différentes couleurs, représentant les lieux de production et les zones de transformation, seraient prévus. Une telle solution permettrait de créer un véritable lien entre le consommateur et le producteur.

Une commissaire relève que la proposition d'un unique label est positive, mais il faut veiller à préserver l'identité vaudoise. Sur deux aspects contenus dans le postulat, soit :

- *"pour cela, les agricultrices et les agriculteurs pourraient être accompagnés par une formation renforcée sur ces aspects ce qui leur permettrait plus facilement de répondre à ces nouveaux besoins"* : cela est déjà effectif ;

- *"la fraîcheur, la diversité, le goût des produits, le respect de l'environnement et de la santé des producteurs et consommateurs, ainsi que le refus des plantes et animaux génétiquement modifiés démarqueraient avantageusement les agriculteurs qui répondent à ces objectifs dans la promotion de leurs produits"* : les producteurs vaudois le font déjà.

Elle souhaite savoir ce qu'il en est de la collaboration, voire de l'implication, de l'État avec "Terre Vaudoise" et "Terroir vaudois".

Le département apporte une réponse technique : "Terre vaudoise" est une chaîne de magasins tandis que "Terroir vaudois" est le label sur les produits. Le canton a aidé au démarrage de "Terre Vaudoise", mais ne la soutient plus désormais. Le soutien principal du canton va au nom des produits et la promotion de ceux-ci (Vacherin Mont-d'or, etc.). Le canton soutient également des mesures sur des points de vente, car son efficacité est avérée. Désormais, une réflexion est en cours : les aliments sont consommés pour moitié chez soi et pour moitié dehors, notamment en restauration collective. Pour les acteurs de celle-ci, ils n'ont pas toujours la garantie d'acheter des produits locaux, et cela pour diverses raisons. À l'avenir, cela devrait être le cas.

Le département entend le discours d'un contact direct du consommateur avec le producteur, mais c'est une illusion. Ce lien est impossible, surtout pour de grandes villes, comme Lausanne qui compte 140'000 habitants. La réalité économique contrevient à cette image idyllique : il paraît impossible pour les exploitations agricoles faisant du lait d'industrie, ou d'autres produits de pratiquer la vente directe au consommateur. Du coup, des garanties doivent être données au consommateur en termes de traçabilité et de qualité ; cela passe forcément par la mise en place d'un logo exigeant et reconnu. L'exemple de Nestlé est ici avancé ; son logo est identique et connu dans le monde entier. Deux éléments plaident pour la création d'un logo unique :

- cela profite à l'ensemble de leurs produits ;
- cela développe une image de qualité auprès du consommateur.

L'idée contenue dans ce postulat serait de prévoir un logo devant être protégé juridiquement, en tout cas pour les produits de l'agriculture, et pouvant être identifiable par le consommateur avec un cahier des charges exigeant et défendable sur le plan juridique. Tout producteur utilisant ce label devra respecter le cahier des charges sous peine d'être amendé. Il évoque la problématique du tourisme d'achat qui explose, des Vaudois ne soucient pas d'acheter des produits locaux. Il doit être tenu compte de la capacité d'acheter et de consommer de citoyens vaudois qui n'ont pas forcément les moyens d'acheter une brique de lait trop cher. Pour rappel, l'agriculture est un secteur économique qui doit allier des produits de qualité et de proximité. Quant à l'exemple spécifique des porcheries vaudoises, l'essentiel des images diffusées montre que celles-ci sont conformes au droit. Il est tout à fait légal de posséder une porcherie sans paille et sans que les porcs ne puissent en sortir. En comparaison, la Suisse admet au maximum 1'500 places dans une porcherie alors que l'Union européenne (UE) en admet 50'000 au maximum.

La postulante revient sur la remarque d'un commissaire sur les producteurs locaux. Il est vrai que tous les producteurs et agriculteurs travaillent fort ; elle voulait simplement signifier que leur potentiel soit utilisé au mieux.

Un commissaire revient sur le tourisme d'achat qui est le fait, selon ce qu'il observe, de gens ayant des moyens. Il reprend l'exemple du parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut : celui-ci s'est débrouillé pour vendre leur fromage de qualité sans le recours à des labels administrativement contrôlés et supervisés. Au niveau du canton, celui-ci est bien équipé en matière de labels. Il connaît plusieurs producteurs qui avancent de leur côté sans devoir être toujours « coachés » par l'État. Il se dit toujours nuancé sur le renvoi de ce postulat au CE.

Un commissaire répète que la visibilité extra-cantonale devient nécessaire pour sortir des marchés locaux. La future politique du canton sera de se donner une meilleure visibilité en prévoyant un label unique et fort, également pour le consommateur.

Une commissaire indique que les producteurs ne peuvent pas tout produire et revendre ; ils ont besoin des grandes surfaces pour revendre une grande partie de leur production. Un logo unique réunissant les produits, au niveau des grandes surfaces, ne lui pose aucun problème et fait même l'objet d'une

demande répétée depuis plusieurs années. Sur le fond du postulat, elle émet une proposition formelle dans la conclusion de cet objet, afin qu'elle puisse aller dans le sens d'une prise en considération : *"C'est donc dans ce contexte que j'ai l'honneur de demander à ce qu'une étude soit menée en vue de la création d'un label unique "VAUD+" comme valeur ajoutée à toute production alimentaire répondant au critère requis sur notre sol"*. Pour un label unique, le critère vaudois est un atout pour tous les produits. Pour les produits de niche vaudois, des collaborateurs avec des distributeurs sont déjà en place.

La postulante ne souhaite pas modifier son postulat ; le terme vaudois doit apparaître, car la production agricole doit être valorisée au niveau vaudois. Pour la restauration collective, la Ville de Lausanne a déjà posé quelques critères en termes de traçabilité (des produits venant de moins de septante kilomètres de Lausanne). Pour que le consommateur puisse identifier le produit acheté, des conditions de lisibilité et d'accessibilité doivent être prévues. L'exemple du label "Ma région" prévoit en partie des produits venant de France ; cela trompe quelque peu le consommateur vaudois qui pense qu'ils viennent du canton. Ce postulat doit être compris de ce sens : valoriser les produits agricoles vaudois de leur conception jusque dans les assiettes ainsi que le travail des agriculteurs.

Un commissaire aimerait voir, dans tous logos existants, le drapeau vaudois. Une identification par le drapeau vaudois serait une bonne chose et irait plus loin qu'un label "Vaud+".

Une commissaire donne lecture d'un des paragraphes du postulat : *"La création du label "Vaud+" (ou autre dénomination) passerait par la définition d'un cahier des charges, la mise en place d'un processus de certification avec un organisme de contrôle indépendant et l'identification de la stratégie de promotion. Le service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI), avec le soutien de l'Unité développement durable, pourrait piloter cette démarche. Le cahier des charges de ce label devrait être élaboré avec les acteurs-clés des groupements d'intérêt des milieux agricoles - par exemple, Prométerre, Développement de l'agriculture et de l'espace rural (AGRIDEA) et les groupements de défense des consommateurs. Un partenariat avec les milieux gastronomiques pour sa promotion semblerait judicieux"*. Par rapport aux différentes normes déjà existantes, il serait alors reproduit un nouveau label de base avec un cahier des charges supplémentaire. Elle souhaite savoir comment le département va gérer cela.

Le Chef du Département précise que tout dépendra des produits. La marque "Vaud+" garderait le cahier de charges actuel pour des produits comme le Vacherin Mont-d'or, l'Etivaz, etc. Pour le lait d'industrie, il existe des normes sécuritaires pour le commercialiser. Pour bénéficier du label "Vaud+", il faudrait alors garantir que ce lait est produit dans le canton. Beaucoup de produits ne disposent actuellement pas d'un cahier des charges spécifique comme, par exemple, les pommes de terre. Ce type de produit pourrait avoir un cahier des charges et serait, du coup, estampillé comme venant de la production vaudoise. Le renvoi de ce postulat peut être interprété, par le département, comme la volonté d'aller dans le sens de l'élaboration d'une marque permettant d'identifier les produits du canton de Vaud : le postulat Urfer formule une demande similaire. Aujourd'hui, sur l'exemple du lait d'industrie, le consommateur sait qu'il vient de Suisse, mais ne sait pas de quel canton.

## **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 3 voix pour et 3 abstentions et de le renvoyer au Conseil d'État.*

Montricher, le 6 mars 2017.

Le Président-rapporteur :  
(Signé) Michel Desmeules